

COUR DU QUÉBEC

« Division des petites créances »

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
LOCALITÉ DE SAINT-JÉRÔME
« Chambre civile »

N° : 700-32-708381-254

DATE : 24 juillet 2026

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE ALEXANDRE HENRI, J.C.Q.

TRISTAN SKODA

Partie demanderesse

c.

AUTOMOBILES CHRISTIAN BEAUVAIS INC.

Partie défenderesse

JUGEMENT PAR DÉFAUT

(RENDU ORALEMENT SÉANCE TENANTE¹)

[1] Le Tribunal est saisi d'une demande de M. Tristan Skoda qui réclame une somme de 1 326,67 \$ à titre de dommages et intérêts compensatoires et 373 \$ à titre de dommages-intérêts punitifs à la suite de l'achat d'un véhicule usagé auprès de Automobiles Christian Beauvais inc.

[2] **CONSIDÉRANT** l'absence de la partie demanderesse à l'audience, bien que dûment convoquée et appelée à plusieurs reprises;

¹ Les motifs, rendus séance tenante, ont été légèrement revus pour en corriger la forme et assurer une meilleure qualité du texte tel que le permet l'article 334 du *Code de procédure civile*.

[3] **CONSIDÉRANT** l'absence de preuve au soutien de la demande de la partie demanderesse.

[4] **POUR SES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

[5] **REJETTE** la demande de la partie demanderesse;

[6] **LE TOUT** sans frais de justice.

ALEXANDRE HENRI, J.C.Q.

Date d'audience : 24 juillet 2026